

Commune de
BARBAZAN

(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Loïc LOUBEAU

Profession : président du comité des fêtes de Barbazan

Domicilié(e) : 7, Rue du Rocher BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Parc des Thermes de Barbazan.

Du 29 août 2026 à 18 heures 00

Au 30 août 2026 à 02 heures 00

Pour le motif Concert de François FELDMAN

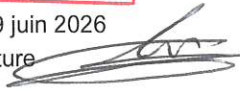
Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

SOUS-PRÉFECTURE

22 JUIN 2026

SAINT-GAUDENS

Le 09 juin 2026

Signature 

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Loïc LOUBEAU 7, Rue du Rocher BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 29 août 2026 à 18 heures 00

Au 30 août 2026 à 02 heures 00

Pour le motif Concert de François FELDMAN à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 09 juin 2026

Le Maire

